**Les vendanges de Beaumont, une tradition huit fois séculaire.**

**Ghislain, Châtelain de Beaumont, en 1168, issu de la famille de Barbençon, étant un officier dépendant du comte de Hainaut, propriétaire de la Ville qui partageait avec Mons et Valenciennes l’importance des "Bonnes Villes".
Les attributions du châtelain étaient multiples : garde du château, entretien de la forteresse, direction des armes en temps de siège, perception des impôts, ... etc...
C’est ainsi qu’à propos des impôts, les textes d’archives nous disent qu’à cette époque et jusqu’à la fin de l’ancien régime, les gens de Beaumont étaient tenus de payer le droit d’afforaige (ou forage) sur chaque fût de vin ou de bière et sur tous breuvages importés ou fabriqués dans la ville.
En ce qui concerne le vin, les archives communales mentionnent les taxes perçues sur le vin de Bourgogne et sur un petit vin, de pommes, de fruits et de raisin fabriqué sur place avec les produits des récoltes locales. Ce breuvage était consommé plus couramment que le Bourgogne, réservé, lui, aux très grandes solennités.
On suppose que quelques arpents de vignes furent cultivés à Beaumont au lieu dit "Les Polis", près de la Tour Salamandre, dans un endroit très exposé au soleil, à l’abri des vents de bise. Une gravure de Madou, dessinée au siècle dernier montre encore quelques vestiges de cette culture.
A l’occasion de Vil’Vacances, la Ville de Beaumont a fait, en 1968, revivre une tradition huit fois séculaire, à l’endroit même où se trouvent enfouies les grandes caves du château de Beaumont disparu au XVIIIème siècle.
On y voit encore un admirable cellier voûté datant du XIVème siècle.**